

## VIII

Verger, ses antécédents.– Comment mon ami Parent du Châtelet fit sa connaissance. – Confidences de Verger. – Comment il est traité par l'archevêque . – Je vois Verger chez M. Parent du Châtelet. – M. du Châtelet et moi faisons placer Verger dans une cure du diocèse de Meaux. – Il vient me voir pour me demander des livres. – Il me fait une seconde visite pour me les rapporter. – Ses attaques contre le tribunal de Melun. – L'évêque de Meaux est obligé de lui ôter sa place – Il revient à Paris. – M. du Châtelet lui adresse des reproches. – Il vient chez moi et me prie d'insérer un factum dans mon journal l'*Observateur catholique*. – Il se jette à mes genoux et me fait peur. – Il était fou. – Ni M. Parent du Châtelet ni moi nous n'entendons plus parler de lui. – Les journaux nous apprennent son crime. – M. Parent du Châtelet regrette de ne l'avoir pas pris chez lui, pensant qu'il aurait peut-être empêché le crime. – Procès de Verger. – Je suis cité comme témoin à décharge. – Infamie des gens de l'archevêché qui espéraient me compromettre. – Ma comparution. – Demandes et réponses . – Impossible d'en abuser. – Mes ennemis se rabattent sur mon titre de témoin à décharge qu'ils confondent avec celui de défenseur. – Cette sottise fait son chemin. – Verger est condamné à mort et exécuté. – Cette sentence est injuste. – On a guillotiné un fou. – On devait l'enfermer dans une maison d'aliénés.

Verger était un jeune prêtre de trente ans. A son arrivée à Paris, il fut professeur à l'Institution de l'abbé Joliclerc; il fut ensuite attaché à une paroisse de Paris. C'était un très beau jeune homme, fort bien fait, doué d'une figure douce et distinguée. Son regard était d'une grande vivacité. Il y avait, dans sa physionomie, quelque chose de vague; ma première impression, en le voyant, fut qu'il n'avait pas la tête très solide.

Je le vis pour la première fois chez mon respectable ami Martial Parent du Châtelet.

Verger avait loué une petite chambre, dans la maison de M. Parent du Châtelet. Il était en redingote et on le prit pour un étudiant. Le lendemain il sortit en soutane, et l'on vit qu'il était prêtre. M. Parent du Châtelet avait pour principe de ne pas louer à des prêtres, quoiqu'il fût profondément religieux. Ses parents avaient eu jadis tant de difficultés avec des locataires ecclésiastiques, qu'il s'était imposé la règle de n'accepter aucun prêtre comme locataire. Il fit en conséquence donner immédiatement congé à Verger, pour le terme suivant.

Ce malheureux jeune homme n'avait dans sa chambrette qu'un mauvais grabat. Après avoir reçu congé, il fut deux jours sans sortir. Il faisait froid, il n'avait rien ni pour se chauffer ni pour se nourrir. Le troisième jour, une brave et honnête femme, sa voisine, fut inquiète et se rendit à l'appartement de M. Parent du Châtelet pour l'avertir de ce qui se passait. Cet excellent homme envoya aussitôt un domestique à la chambre de Verger. On le trouva à demi-mort de faim et de froid. M. du Châtelet le fit aussitôt descendre dans son appartement auprès d'un bon feu et lui fit servir un bouillon, et quelque temps après un excellent dîner. Verger, réconforté et plein de reconnaissance pour un propriétaire aussi bon et aussi charitable, put parler. M. du Châtelet lui demanda naturellement comment il se faisait qu'il fut dans un tel dénuement; il croyait, à cause de sa beauté, que probablement il avait été interdit pour quelqu'affaire de femme. Verger alors il lui raconta son histoire. Attaché à la paroisse de ...; il avait trouvé là un curé qui l'avait reçu avec beaucoup d'affection. Après quelques mois, le curé le logea dans une petite chambre où il ne pouvait se rendre sans traverser celle du curé. Il ne comprenait pas bien pourquoi le curé l'avait ainsi logé; il le comprit lorsque, pendant une nuit, le curé entra dans sa chambre et lui fit des propositions infâmes. Verger le repoussa avec horreur; le curé recommença à plusieurs reprises. Alors Verger, pour se débarrasser de lui, écrivit à l'archevêque pour le prier de le placer dans une autre paroisse. Il ne disait pas pourquoi il demandait ce changement. Il savait que le curé était très influent à l'archevêché, et il craignait de l'accuser.

L'archevêque fit venir Verger chez lui et voulut savoir pourquoi il voulait quitter la paroisse à laquelle il était attaché. Verger hésitait; l'archevêque lui promit de garder pour lui ce qu'il dirait et de n'en point faire part à son conseil. Alors Verger se décida à parler, et raconta les propositions infâmes que le curé lui avait faites.

L'archevêque manqua à sa parole, et rapporta à son conseil ce que Verger lui avait dit. Il y avait dans ce conseil plusieurs personnages aussi immoraux que le curé, ses amis, et peut-être ses compagnons de débauche. Ils se prononcèrent contre Verger, et crièrent à la calomnie. Le pauvre jeune homme fut alors privé de sa place. On ne lui en donna pas une autre, et on le jeta sur le pavé de Paris sans aucune ressource.

Quoique Verger fût originaire de Paris, il avait été ordonné prêtre dans le diocèse de Meaux. Il sollicita son exeat de Meaux pour revenir à Paris. En lui ôtant sa place, on le renvoyait à Meaux, et l'évêque de Meaux refusait de le reprendre.

Ce fut alors qu'il loua une chambrette chez M. Parent du Châtelet.

Cet excellent homme, qui connaissait bien Paris et le clergé parisien, prit très discrètement quelques informations pour s'assurer si Verger lui avait dit la vérité. Il en fut bientôt persuadé. Alors il résolut de garder son malheureux locataire et de lui donner tout ce dont il avait besoin.

Il lui proposa un jour de le faire nommer curé dans une paroisse du diocèse de Meaux. Il connaissait le premier vicaire-général, qui avait été curé dans la paroisse où il avait son château, et moi, j'étais en bons termes avec Mgr Allou, l'évêque de Meaux. Verger ayant consenti à quitter Paris, fut nommé curé et partit avec un mobilier, une bibliothèque et de l'argent, le tout donné par M. Parent du Châtelet.

Il me fit visite avant de partir pour me remercier de l'intérêt que je lui portais et m'emprunter quelques livres.

Il revint un jour à Paris, me fit une seconde visite pour me rendre mes livres. C'est dans une de ces visites que, le voyant toujours très excité contre l'archevêque de Paris, je cherchai à l'apaiser en lui racontant que l'archevêque l'avait traité un jour devant moi de mauvais prêtre, mais qu'il avait aussitôt retiré cette expression injuste, sur une simple observation que je lui avais faite.

Verger en parut satisfait. Mais il avait sur le coeur ce qu'il appelait *la félonie de l'archevêque*, qui avait pris un engagement qu'il n'avait pas tenu : «Je suis, disait-il, victime de cette félonie». En disant cela, on voyait dans son regard, d'ordinaire si doux, quelque chose de terrible. Le séjour dans un village n'allait pas au caractère de Verger. Il quittait souvent sa paroisse pour aller à Melun, et il se rendait chaque fois aux séances du tribunal. Il assista un jour au jugement d'un pauvre homme qui fut sévèrement condamné. A ses yeux il était innocent; aussitôt il fit imprimer une lettre dans laquelle il s'attaquait violemment aux juges et leur reprochait leur injustice. Plainte fut portée à l'évêque de Meaux, qui se crut obligé d'ôter à Verger la paroisse qu'il lui avait accordée. M. Parent du Châtelet et moi nous en fîmes avisés.

Verger, de retour à Paris, alla chez M. du Châtelet qui lui fit des reproches sur sa conduite et lui dit : "Comment voulez-vous que je m'occupe de vous ? Qui vous empêchait de vous tenir tranquille dans votre paroisse ?" En sortant de la maison de M. du Châtelet, Verger vint chez moi. C'était la troisième visite qu'il me faisait. J'en eus peur; ses yeux brillaient d'une manière étrange; il me pria de lui venir en aide pour publier une attaque virulente contre l'archevêque de Paris. Comme je refusais, il se jeta à mes genoux. Pour me débarrasser de lui, je lui promis tout ce qu'il voulut. Dès qu'il fut sorti, je donnai ordre de ne plus le recevoir. Je ne le vis plus. Il ne se présenta plus chez M. Parent du Châtelet. Nous ne savions ce qu'il était devenu, lorsque les journaux nous apprirent, un mois environ après nos dernières entrevues, qu'il avait frappé l'archevêque d'un coup de poignard et l'avait tué, au milieu d'une cérémonie religieuse à l'église de Saint-Étienne-duMont.

M. Parent du Châtelet accourut chez moi et ses premières paroles furent celles-ci : «Comme je regrette de n'avoir pas reçu le malheureux ! Peut-être aurais-je empêché cet horrible crime ?» Je ne sais s'il l'aurait empêché, car Verger était absolument fou, et, si nous avions continué nos relations avec lui, peut-être nous aurait-il compromis, malgré notre honorabilité bien connue.

Je n'avais pas à me louer de l'archevêque, mais je puis dire que, dans le clergé de Paris, il n'y eut pas un seul prêtre qui ait été aussi douloureusement impressionné que moi par sa mort déplorable. M. du Châtelet et d'autres amis qui avaient lu ma première lettre à Mgr Sibour me rappelaient le dernier paragraphe et me disaient : «Vous avez été prophète !» J'aurais pu en avoir la prétention; l'ânesse de Balaam l'avait bien été. Mais tout en n'ayant aucune prétention au don de prophétie, j'étais frappé de la coïncidence entre ce que j'avais dit et l'événement épouvantable qui venait d'avoir lieu. Verger, arrêté et emprisonné, fut bientôt mis en jugement. Je pensais quelquefois qu'il pourrait me demander dans sa prison, car il était furieux contre tous les autres prêtres, et j'étais probablement le seul qu'il aurait écouté à ses derniers moments. Je ne reçus aucun avis, et je jugeai qu'il était de mon devoir d'attendre que je fusse appelé.

Je reçus seulement une assignation pour me rendre au palais de justice le premier jour de l'audience, en qualité de témoin à décharge. M. du Châtelet était assigné comme témoin à charge. Pourquoi cette différence ? Verger avait fait citer M. du Châtelet comme témoin à décharge aussi bien que moi; mais il était laïc, l'archevêché n'avait sur lui aucune prise; tandis que moi, prêtre persécuté par M. Sibour, d'horribles prêtres de l'archevêché pensèrent que je devrais nécessairement me compromettre par ma déposition en faveur de Verger. La haine de prêtre va loin. Verger avait demandé au moins cent témoins à décharge. Je fus SEUL assigné ! car faut-il mentionner une pauvre fille que je vis dans la salle des témoins, et qui ne savait absolument rien du crime de Verger. Elle s'était confessée à lui et lui avait prêté une petite somme d'argent. Voilà tout ce qu'elle avait à dire. Quant j'entrai dans la salle des témoins, elle était sur le point de

se trouver mal et un imbécile de gendarme la regardait d'un air effrayant. Une marchande d'oranges ayant passé dans la salle, j'en achetai deux pour la pauvre fille, qui me faisait compassion, et je priai le gendarme de ne pas l'effrayer plus longtemps puisqu'elle n'avait pas affaire à lui. Pandore voulut m'effrayer aussi, mais il perdit son temps, et je l'avertis que s'il ne circulait pas, j'irais trouver son chef. Il fila. La pauvre fille fut appelée avant moi. Je ne la revis plus. Quand je fus appelé, tous les yeux se fixèrent sur moi. J'étais entouré, à l'audience d'un grand nombre de prêtres témoins à charge, et que Verger avait refusé de laisser sortir.

Comme en rentrant chez moi, je pris note exacte des demandes qui me furent faites et de mes réponses, je vais les copier textuellement :

M. le président Delangle. – «Accusé, qu'avez-vous à demander au témoin ?»

Verger. – «Je demande à M. l'abbé Guettée s'il se souvient d'une conversation qu'il aurait eue avec M. Sibour, dans laquelle l'archevêque m'aurait traité de mauvais prêtre, et aurait retiré cette expression sur une observation que M. l'abbé Guettée lui aurait faite ?»

M. l'abbé Guettée. – «Je me souviens parfaitement de cette conversation.

Le nom de M. Verger ayant été prononcé dans cette conversation, M. Sibour le traita de mauvais prêtre. Je me permis alors de lui dire : «Ce mot est bien dur, Monseigneur; pensez-vous que M. Verger mérite réellement ce titre ? Je ne le connais pas, il est vrai, je ne l'ai vu qu'une fois; mais il m'a semblé être un bon prêtre.» – «Vous avez raison, répondit l'archevêque; le terme dont je me suis servi est trop dur. On n'a rien eu à reprocher à M. Verger quant à son ministère, et je suis bien aise que l'évêque de Meaux lui ait donné une paroisse.»

M. le procureur impérial Weisse. – «Comment, monsieur l'abbé, pouviez-vous prendre la défense d'un homme qui avait fait une brochure diffamatoire contre le clergé ? L'auteur d'une telle brochure ne peut être un bon prêtre.»

M. l'abbé Guettée. – «Je vous ferai observer, d'abord monsieur, que je suis ici témoin et que je n'ai à répondre, selon ma conscience, qu'aux questions qui me sont faites, sans avoir besoin de justifier ma manière de voir. Je veux bien dire, cependant, qu'à l'époque où je faisais mon observation à Mgr Sibour, j'ignorais complètement l'existence de la brochure dont vous parlez. Depuis, j'en ai entendu dire bien des choses contradictoires; mais M. le procureur impérial sait bien que personne ne l'a lue, puisqu'elle a été imprimée en Belgique et qu'on l'a saisie à son entrée en France. On en parle donc sans la connaître. Les uns en disent beaucoup de mal, d'autres affirment qu'elle n'était qu'une défense légitime contre l'arbitraire dont l'auteur prétend avoir été victime. S'il en était ainsi, il aurait pu l'avoir faite sans mériter pour cela le titre de mauvais prêtre, car un prêtre, comme tout autre homme, peut se défendre lorsqu'il croit être victime d'une injustice.»

M. le président Delangle. – «C'est là, monsieur l'abbé, votre manière de penser.»

M. l'abbé Guettée. – «Oui, monsieur le président, c'est ma manière de penser, et celle, je crois, de tout homme raisonnable et juste.»

M. le président Delangle. – «Accusé, avez-vous autre chose à demander au témoin.»

Verger. – «Non, monsieur le président; je n'ai qu'à remercier M. l'abbé Guettée d'avoir parlé selon sa conscience.»

M. l'abbé Guettée. – «Alors, monsieur le président, je puis me retirer ?»

M. le président Delangle. – «Si l'accusé y consent, je ne m'y oppose pas.»

Verger. – «M. l'abbé Guettée peut se retirer.»

Pour sortir je devais passer devant le banc où se trouvait l'accusé. Il se leva lorsque je passai et me salua très profondément. Aurait-on pu croire qu'une déposition comme la mienne aurait donné occasion de dire que je m'étais constitué le défenseur de Verger ? C'est cependant ce que dirent mes ennemis de l'archevêché. J'allai m'en plaindre à M. Buquet, premier vicaire-général, qui me dit : «Ceux qui vous accusent savent bien qu'ils mentent. Vos réponses aux questions qui vous ont été faites ont été fort convenables, et en toute cette triste affaire, vous vous êtes conduit avec la sagesse que j'attendais de vous. Un ami de Mgr Sibour n'aurait pas mieux répondu.» – «Je n'étais pas son ennemi, monsieur le vicaire-général, et ce n'est pas moi qui aurais ri, comme l'ont fait un grand nombre de prêtres, lorsque le malheureux archevêque était sur son lit de parade ...» – «J'en suis persuadé, mon cher abbé, me répondit M. Buquet; je vous connais assez pour être persuadé que la mort terrible de l'archevêque vous a fait de la peine, quoique vous ayez eu à vous plaindre de lui.» – «J'en ai été très douloureusement affecté, monsieur le vicaire-général, vous pouvez en être certain. Devant une mort aussi épouvantable, je n'ai aucune peine à oublier tous mes griefs.»

Les hommes infâmes qui voulaient absolument m'attaquer abusaient du titre de témoin à décharge que l'on m'avait imposé par l'assignation que j'avais reçue. Ils disaient que je m'étais porté comme témoin à décharge et donnaient ainsi une preuve de la plus noire malice. Qui donc

se porte soi-même comme témoin, soit à charge, soit à décharge, dans un procès quelconque ? Un témoin est légalement assigné par la justice; s'il ne se rend pas au tribunal sur cette assignation légale, la loi autorise le magistrat à avoir recours à la force publique contre lui, et le témoin récalcitrant devient passible d'une condamnation. J'ai été assigné, par la justice elle-même, à comparaître en qualité de témoin, je ne me suis donc pas porté comme tel.

Ai-je maintenu, après l'assassinat, l'éloge que j'avais fait de Verger avant son crime ? Ai-je adressé une seule louange à Verger devant le tribunal ? Interrogé sur mes souvenirs, j'ai rappelé simplement ces souvenirs. On m'a posé une question, j'y ai répondu; à cela se bornait mon rôle de témoin. Je ne devais pas plus injurier Verger que lui adresser de louanges. Je n'ai fait ni l'un ni l'autre, parce qu'un témoin qui se respecte doit à la justice la vérité.

Si l'on m'avait demandé ce que je pensais du caractère de Verger, et si j'avais jugé à propos de répondre, j'aurais dit :

«Verger est fou : c'est dans un accès de folie furieuse qu'il a commis son crime. Faites-le examiner par des médecins compétents, et je suis persuadé que vous l'enverrez plutôt dans une maison de fous qu'à la guillotine».

C'est ainsi que Verger aurait été traité, s'il se fût agi d'un assassinat ordinaire; mais il s'agissait de l'assassinat d'un archevêque de Paris !!

Verges fut donc condamné à mort, et fut porté presque mourant sur la guillotine. Je me suis bien gardé de me rendre à son exécution. Je n'ai jamais vu la guillotine, et j'espère bien ne la voir jamais.